

Mode de Calcul du Quotient Familial pour :

- la restauration scolaire
- les accueils périscolaires
- le Centre de Loisirs
- Planète Jeunes

Le quotient familial permet d'appliquer un tarif dégressif en fonction des revenus de la famille

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL APPLICABLE :

Le quotient familial se calcule en prenant le revenu fiscal de référence et en le divisant par la somme des coefficients affectés aux différents membres de la famille, puis en divisant par 12 :

- > Coefficient 1 pour chacun des deux parents.
- > Coefficient 1 pour un enfant à charge.
- > Coefficient 2 pour les pères et mères divorcés, veufs ou célibataires.

Une fois cette opération effectuée, regardez ci-contre dans quelle tranche vous vous situez. Et enfin, reportez-vous aux grilles tarifaires de chaque structure pour connaître le prix des prestations.

QUOTIENTS FAMILIAUX :

Tranche A : revenus inférieurs à 350 € par mois et par personne résidant dans le foyer

Tranche B : revenus entre 351 € et 510 € par mois et par personne résidant dans le foyer

Tranche C : revenus entre 511 € et 745 € par mois et par personne résidant dans le foyer

Tranche D : revenus entre 746 € et 975 € par mois et par personne résidant dans le foyer

Tranche E : revenus entre 976 € et 1350 € par mois et par personne résidant dans le foyer

Tranche F : revenus supérieurs à 1351 € par mois et par personne résidant dans le foyer